

Impasse Prat de Valat 82710 Bressols

Le présent protocole de sécurité a pour objectif de décrire de la façon la plus claire et la plus précise possible, les moyens et méthodes nécessaires et suffisants, à mettre en œuvre par les deux parties pour que leur collaboration se déroule dans des conditions optimales.

*Le présent protocole est applicable à compter de sa date de validation par les signataires respectifs. Le présent protocole sera révisé en cas de **modification significative** dans l'un de ses éléments constitutifs et au minimum une fois par an.*

Le présent protocole est établi :

ENTRE

☛ **ENTREPRISE D'ACCUEIL**

- ✓ *Raison sociale : ITM LAI , établissement base de Bressols 1*
- ✓ *Représentée par : Sandra CALVET*
- ✓ *Adresse : Impasse Prat de Valat 82710 Bressols*
- ✓ *SIRET : 514 080 837 00032*
- ✓ *Tél. : 05 63 23 14 14*

ET

☛ **ENTREPRISE INTERVENANTE**

- ✓ *Raison sociale : ITM LAI ERT Sud-Ouest*
- ✓ *Représentée par : Gaëtan CARNEL*
- ✓ *Adresse : ZAC Grand Sud Logistique
520 Avenue des Graves
82700 Montbartier*
- ✓ *Tél. : 05 63 68 50 51*
- ✓ *Mail : gaetan.carnel@mousquetaires.com*

ORGANISATION

Type d'opération	<input checked="" type="checkbox"/> Répétitives	<input type="checkbox"/> Non répétitives
Fréquence de l'opération	du dimanche au lundi 24/24	
Nature de l'opération	<input checked="" type="checkbox"/> Chargement	<input checked="" type="checkbox"/> Déchargement
Lieu de l'opération	L'ensemble des quais du site	

Horaires de l'entreprise d'accueil : du dimanche au lundi 24/24

Impasse Prat de Valat 82710 Bressols

CONSIGNES GENERALES DU SITE

Si denrées périssables :

- Ouvrir les portes « arrière » uniquement au moment de la mise à quai
- Le conducteur laisse fonctionner son groupe frigo.

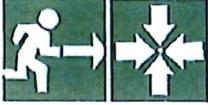
Si matières dangereuses :

- Fournir à l'entreprise d'accueil « les fiches de données de sécurité » et le document de transport

SECURITE ROUTIERE

1	Vous devez obligatoirement vous présenter au poste de sécurité à l'entrée et à la sortie et vous enregistrer	
2	Respecter la circulation en sens unique, ☞ la vitesse maximum de 20 km/h ☞ le code de la route	
3	Respecter la priorité aux piétons	
4	Stationner à la porte de quai annoncée par le poste de garde	
5	Ne pas circuler avec : le hayon ouvert ☞ les portes ouvertes ☞ une personne sur le marche-pied	
6	Stationner uniquement sur : ☞ le parking fournisseurs ☞ le quai de chargement ☞ le quai de déchargement	
7	Stationner en marche arrière au quai indiqué, frein serré, moteur coupé	
8	Lors d'une intervention technique sur une semi à quai: INTERDICTION FORMELLE D'ATTELER	
9	Tractionnaires : Ne pas atteler la semi avant la fin du chargement ou du déchargement	
10	S'assurer que personne ne se trouve dans la cellule de chargement ou de déchargement lors du départ du quai	
11	Interdiction de manœuvrer devant le poste de garde et de faire demi-tour	

	PROTOCOLE DE SECURITE	Version du : 18.10.2021
	OPERATION DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT <i>ITM LAI - ENR - PROTOCOLE DE SÉCURITÉ - 18.10.2021</i>	Modification Page N° 5
BRESSOLS 1		

11	<p>Lors d'une alerte incendie, vous devez rejoindre, à pied, par la sortie la plus proche, le point de rassemblement situé en face du poste de garde.</p> <p>Il est interdit de circuler avec votre véhicule au risque de gêner.</p>	
12	<p>Respecter les mesures de prévention mises en place liés au COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Port du masque -Lavage des mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique régulièrement -Respect des préconisations des affichages -Respect des gestes barrières -Respect de la distance de 1 mètre entre les personnes -En fin de prestation, jeter les masques et gants dans une poubelle appropriée <p>Les équipements masques, gels et gants sont fournis par l'entreprise extérieure</p>	
13	<p>Pour les envois égaux ou supérieurs à trois tonnes :</p> <p>Le déchargement de la marchandise est exécuté par le destinataire sous sa responsabilité. Le transporteur ou son préposé participant aux opérations de chargement, de calage, d'arrimage ou de déchargement est réputé agir pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire et sous sa responsabilité.</p>	
14	<p>Faire utiliser de manière systématique les systèmes de calage des roues.</p>	 
15	<p>Faire utiliser les éléments mobiles de sécurité sous chaque remorque à quai non attelée lorsque les opérations de transbordement sont effectuées au moyen d'un chariot automoteur à conducteur porté.</p>	 

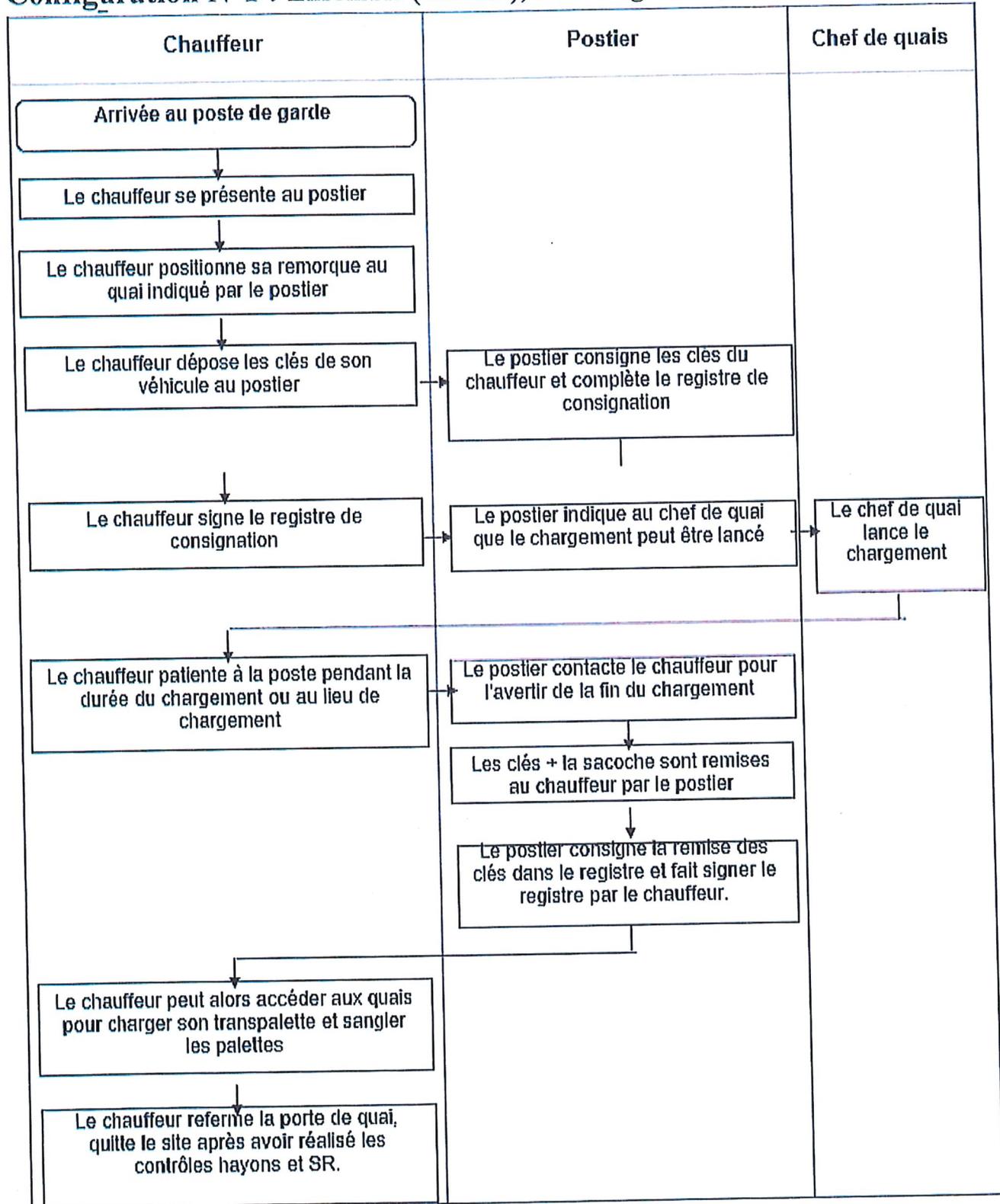
11	<p>Lors d'une alerte incendie, vous devez rejoindre, à pied, par la sortie la plus proche, le point de rassemblement situé en face du poste de garde. Il est interdit de circuler avec votre véhicule au risque de gêner.</p>	
12	<p>Respecter les mesures de prévention mises en place liés au COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Port du masque -Lavage des mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique régulièrement -Respect des préconisations des affichages -Respect des gestes barrières -Respect de la distance de 1 mètre entre les personnes -En fin de prestation, jeter les masques et gants dans une poubelle appropriée <p>Les équipements masques, gels et gants sont fournis par l'entreprise extérieure</p>	
13	<p>Pour les envois égaux ou supérieurs à trois tonnes : Le déchargement de la marchandise est exécuté par le destinataire sous sa responsabilité. Le transporteur ou son préposé participant aux opérations de chargement, de calage, d'arrimage ou de déchargement est réputé agir pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire et sous sa responsabilité.</p>	



EN CAS D'ACCIDENT : ALERTER		
INTERNE	Secouristes	Services de secours
5651	Liste SST affichée	<p>18 15 112</p>

CONSIGNES PROPRES À L'OPÉRATION

Configuration N°1 : Ensemble (TR+SR), Co chargement, saisonnier, spot



Configuration N°3 : Classique tracteur seul

